



# Evaluation décentralisée

## de la modalité transfert monétaire utilisée dans les cantines scolaires au Sénégal de novembre 2014 à juin 2017

### CONTEXTE

L'évaluation décentralisée de la modalité transfert monétaire (MCBT) dans les cantines scolaires (CaS) appuyées par le PAM au Sénégal répond à une demande du Bureau Pays. Elle couvre une période allant de novembre 2014 à juin 2017. Neuf régions sur 14 régions du Sénégal sont concernées par cette modalité dans les CaS.

Malgré les progrès enregistrés par l'économie, la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle demeurent des contraintes pesant fortement sur les ménages ruraux sénégalais. Les efforts consentis pour l'éducation, portent leurs fruits et les indicateurs du secteur de l'éducation progressent favorablement.

Une MCBT, reposant sur un mécanisme de coupon monétaire est introduite comme nouvelle modalité d'assistance au CaS sur des écoles pilotes de Casamance en novembre 2014. Elle est ensuite déployée à l'ensemble des écoles assistées par le PAM dans 9 régions du Sénégal. La MCBT consiste à délivrer, chaque mois, des bons alimentaires d'une valeur préétablie. Chaque école peut échanger son bon auprès d'un détaillant, agréé par le PAM, contre des aliments choisis parmi une liste de produits éligibles.

La MCBT doit permettre 1) d'atteindre les résultats institutionnels (performance scolaire) de la composante alimentation scolaire des programmes du PAM mais également 2) d'améliorer l'alimentation scolaire avec des produits locaux nutritifs, 3) contribuer au développement économique local et 4) faciliter le transfert des activités de restauration scolaire du PAM au gouvernement.

L'évaluation poursuit des objectifs de responsabilité et d'apprentissage. Elle apporte des enseignements qui pourront être valorisés par le PAM, lors de la mise œuvre de son plan stratégique pays dès 2019, et de la transition vers un programme de CaS porté par l'Etat.

### BUT ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

- Après 3 ans de mise en œuvre, le bureau de pays du PAM Sénégal souhaite évaluer l'utilisation de la modalité de transferts de type monétaire dans les programmes d'alimentation scolaire et des interventions associées, de documenter le projet sur tout le processus de préparation et de mise en œuvre à des fins de reddition et d'appropriation.
- Analyser et rendre compte sur la performance et les résultats liés à l'utilisation de la modalité de transferts de type monétaire dans le programme de cantines scolaires au Sénégal i
- Informer et conseiller le gouvernement du Sénégal et les autorités locales dans le cadre de l'élaboration et de la gestion du programme national d'alimentation scolaire permettant d'assurer une transition vers un programme autonome, transparent et durable.

### METHODOLOGIE

L'évaluation a été organisée en trois grandes étapes : (i) une phase de démarrage conclue par un rapport de démarrage validé, (ii) une mission d'évaluation en avril 2018 et (iii) une phase d'analyse et de rédaction du rapport d'évaluation (mai-juillet 2018). La MCBT dans les cantines scolaires est évaluée selon les critères de pertinence, efficacité, impact et durabilité, cohérence et couverture. Des questions ont été développées pour chaque critère afin d'établir une matrice d'évaluation. Pour répondre à ces questions, l'évaluation s'est appuyée sur des méthodes mixtes (analyses qualitatives et quantitatives), reposant sur l'étude de documents, l'analyse de données de suivi-évaluation, la conduite d'entretiens auprès de parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la MCBT, y compris des groupes cibles. Une

« Avant le contrat avec les écoles, je ne vendais que des petits sachets de pâte d'arachide aux gens du village. Ils achetaient 100F ou 200F pour le repas. Aujourd'hui, je vends 2 ou 3 seaux de 22,5 kg à chaque fois que le détaillant reçoit des bons. Je gagne 2000 ou 2500 FCFA par seau en moyenne suivant le prix d'achat de l'arachide. » (Une transformatrice d'arachide, département de Kolda)

attention particulière a été portée aux appréciations portées par des femmes.

La collecte des données de terrain a été conduite dans 5 départements de 4 régions du Sénégal (Kolda, Kédougou, Matam, Tambacounda). L'échantillon a été tiré de manière à avoir une grande diversité de profils d'écoles et non un échantillon représentatif. Dans les 29 écoles visitées, des entretiens ont été conduits avec les acteurs présents (directeurs et/ou enseignants, présidents et/ou autres membres du CGE, cuisinières, élèves).

Pour trianguler les données, la majorité des détaillants approvisionnant les écoles échantillonnées ont été

Départements	Kolda	Kedougou	Matam	Ranérou	Tambacounda
Ecoles	9	3	7	6	4
Détaillants	8	3	5	5	4

rencontrés : 25 détaillants (dont 3 femmes) ont été interviewés ainsi que quelques grossistes qui les fournissent.

## PRINCIPALES CONCLUSIONS

**Pertinence** : l'adoption de la MCBT comme modalité d'appui aux cantines scolaires est en cohérence avec l'orientation du gouvernement qui décentralise la gestion de la restauration scolaire au niveau des écoles. Elle est en phase avec les orientations stratégiques des acteurs humanitaires et de la protection sociale au Sénégal et celles du PAM qui favorise les transferts monétaires aux distributions de vivres quand le contexte le justifie. Les enjeux de genre associés à la MCBT dans les CaS ont été insuffisamment pris en compte lors de la conception de la MCBT.

**Efficience** : les calculs de coût/efficience montrent un léger avantage de la MCBT sur la modalité vivre, mais cette valeur ne prend pas en compte les frais portés par les écoles (déplacement, transport). La fonctionnalité de la modalité est confrontée à une série de contraintes (coût/délais)

**Efficacité** : les niveaux de financement ne permettent pas l'atteinte des cibles du programme. L'effet rapporté de la MCBT sur les performances scolaire est bon, mais son effet sur l'alimentation est modéré dans les écoles visitées : la couverture du service de cantine au cours de l'année est limitée par l'irrégularité des distributions, le faible niveau de financement, une mauvaise appréciation des effectifs d'élèves bénéficiaires, et l'absence d'articulation effective, en 2017-18, entre la MCBT du PAM et l'allocation du gouvernement pour les cantines. Les produits locaux sont présents dans les achats des écoles, au côté des produits importés. La MCBT a renforcé l'activité des détaillants agréés mais n'a pas d'effet significatif sur l'accroissement de la production alimentaire locale.

**Impact et durabilité** : la MCBT a un impact positif sur l'économie locale. Elle permet une plus grande autonomie des écoles dans la gestion de leur cantine. L'engagement du gouvernement et les similitudes entre les stratégies de l'état et du PAM sont favorables à la durabilité. Les mécanismes d'utilisation de l'allocation de l'Etat dans les écoles, et d'articulation entre l'allocation du gouvernement

et celles d'autres contributeurs restent à définir. L'investissement du PAM dans le renforcement de capacité et les outils de suivi contribue à la durabilité mais demeure trop focalisée sur les enjeux programmatiques du PAM pour renforcer plus significativement la pérennité du système.

**Couverture**: les principes humanitaires, les enjeux d'équité sont globalement respectés avec la MCBT. **La cohérence** est limitée par des ressources insuffisantes, l'absence de cadre de concertation et le faible investissement des cadres existants: les partenariats avec d'autres acteurs susceptibles d'améliorer les résultats de l'alimentation scolaire sont faiblement investis; la coordination nécessaire à l'articulation de la MCBT et de l'appui de l'Etat n'est pas en place.

**Bonnes pratiques**: le réseau de détaillants construit progressivement dans différents cadres opérationnels, avec des outils établis pour la sélection et le suivi des détaillants, et un investissement notoire pour informer et renforcer les capacités de ces acteurs économiques est un capital extrêmement intéressant. L'approche peut être une source d'enseignement pour définir les modalités de mise en œuvre de l'allocation du gouvernement. L'existence de ce réseau facilitera l'adoption de nouvelles modalités d'assistance aux cantines prévues par le PAM (e-voucher, cash); par ailleurs, il peut être un atout pour les groupements de transformatrices pour lesquelles l'accès au marché est souvent une contrainte majeure.

## CINQ RECOMMANDATIONS

- ① Ajuster le calibrage de la MCBT et le manuel de procédures, en prenant en compte les enseignements tirés de la mise en œuvre de la MCBT.
- ② Améliorer l'efficience du système du M&E, et concevoir des outils qui s'intègrent dans un schéma pertinent pour le gouvernement.
- ③ En partenariat avec des acteurs engagés dans le soutien à la production/transformation d'aliments locaux : développer un pilote de 2 ans mobilisant le réseau de détaillants, acquis à l'intervention, pour assurer la mise en marché de produits locaux existants et stimuler la production locale.
- ④ Préalablement à l'adoption d'une nouvelle modalité d'assistance aux cantines, conduire des analyses des relations hommes-femmes, de l'accès aux ressources et leur contrôle et de la prise de décision des femmes pour adresser les besoins spécifiques des femmes (cuisinières, membres des CGE, détaillantes et productrices) et planifier et assurer le suivi des activités favorisant leur insertion dans l'intervention.
- ⑤ Définir un plan d'action sur 4 ans pour contribuer, aux niveaux central et local, au renforcement de la coordination entre acteurs afin d'améliorer les complémentarités et les synergies entre programmes et une optimisation des effets de la MCBT.

*Pour plus d'informations, merci de contacter :*  
Isabelle CONFESSON, M&E officer—Evaluation manager  
Isabelle.dia@wfp.org

*Photo page 1: PAM/Aminata SECK—Ecole Matam, mai 2017*